5- l'extension du temps de parloir à une heure, au moins une fois toutes les deux semaines;

6- la suppression immédiate des vitres de séparation dans les parloirs de la Santé: il y a quatre ans que çà devrait être fait!

ÇA SUFFIT!

Tout le monde (presse, directeurs de prisons, ministère de la justice...) a été informé, mais personne ne s'en préoccupe. Au contraire on nous rejette.

Tout comme les prisonniers qui n'ont en aucune façon le droit à la parole et sont considérés comme des moins que rien, nous, familles et ami(e)s, n'échappons pas à la règle. On en prendra pour preuve les 1000 et une provocations, humiliations, chantages et pressions auxquels nous avons droit dés qu'il s'agit de se rendre au parloir.

Et pourtant les prisonniers(ères) ont obtenu satisfaction à certaines de leurs revendications à travers les multiples luttes qu'ils ont mené. Radio, journal, parloir libre, etc, sont, aujourd'hui, "admis" en prison. Tous ces acquis sont dus à la lutte des prisonniers(ères) et non au bon vouloir d'une chancellerie.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'approuver tel combat ou telle lutte. Il nous faut prendre exemple et lutter! Tout s'obtient par la lutte et la solidarité: qu'il s'agisse des prisonniers, de leurs familles et amis, comme de tous ceux qui n'ont pas d'autre choix que de se battre.

En ce qui nous concerne, rester des journées entières à attendre sous la pluie et le froid, et celà pour 30 misérables minutes, est inacceptable. Celà doit cesser! Ensemble, nous devons réagir parcequ'il n'est plus question de passer un hiver dans des conditions pareilles. Ensemble, il nous faut obtenir satisfaction à nos revendications!

COMMISSION PRISON-REPRESSION

PERMANENCE

Tous les premiers et troisièmes mercredi du mois de 19 h à 21 h

à

LA MAISON VERTE

127 rue Marcadet, Paris 18e
(Métro Marcadet ou Lamarck-Caulaincourt)

24h/24

PERMANENCE TELEPHONIQUE

42 46 59 30

Imprimerie spéciale

POUR ECRIRE: CPR c/o CDR BP 771 75123 PARIS cedex 03

PAS UN HIVER DE PLUS !

Voilà quatre mois, une pétition dénonçant les conditions d'accés aux parloirs, pour ce qui concerne les prisons de la Santé, Bois-d'Arcy et les maisons d'arrêt pour femmes de Fleury et de Versailles, était présentée aux familles par un collectif de groupe travaillant sur la question carcérale: la CFFP, l'ASPF, la CPR.

Cette pétition a recueilli l'approbation manifeste de la plupart des familles ou ami(e)s des prisonniers(ères): 1200 signatures.

A celà, il n'y a rien de trés étonnant lorsque l'on sait ce que nous coûtent 30 minutes de parloir, en heures de travail et en argent perdus, en journées gaspillées, en provocations...

Fort de cette volonté commune, nous ne pouvions en rester là. C'est pourquoi le 3 Juillet, nous avons convoqué la presse afin de l'informer de la situation. Malgré 1200 signatures et les conditions de visite lamentables, seule, l'Humanité du 4 Juillet dégna informer ses lecteurs.

Suite à cette première initiative nous prenons rendez-vous, pour le 10 Septembre, avec le directeur de l'administration pénitentiaire. Le jour venu, celui ci refuse de nous recevoir ainsi que de prendre connaissance de la pétition.

Il est clair que personne ne veut prendre en compte nos revendications, à savoir:

1- une heure maximum entre l'inscription et le parloir, comme celà se fait déjà dans d'innombrables prisons;

2- la possibilité de s'inscrire par téléphone comme celà s'est déjà fait à Dijon, par exemple;

3- des parloirs le matin comme celà existe à la MA de Fleury hommes;

4- des parloirs le week-end, Dimanche compris, comme celà se fait dans les centrales;